

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de N. KAMMACHI, Conseillère communale, relative aux gobelets réutilisables

N. KAMMACHI donne lecture du texte suivant :

N. KAMMACHI geeft lezing van de volgende tekst:

Cela fait maintenant un an que ce nouveau Collège est en place.

Un an que nous laissons le temps aux nouveaux Echevins de s'installer, de prendre connaissance des dossiers, et de reprendre idéalement la continuité des projets initiés sous la précédente législature.

À partir de maintenant, nous allons donc suivre un à un ces dossiers, ceux qui avaient été lancés, financés et portés par l'ancienne équipe « PS-VOORUIT », « ECOLO-GROEN », « LES ENGAGES », et dont certains semblent aujourd'hui complètement à l'arrêt.

Et le premier exemple, c'est celui du projet des gobelets réutilisables autour du « Lotto Park ».

Ce projet, je le rappelle, avait été initié par l'ancien Echevin « ECOLO-GROEN » de la « Propreté » et de la « Transition écologique », avec un subside obtenu, un fournisseur sélectionné et un système déjà testé.

Dans le stade, le dispositif fonctionne toujours : les supporters utilisent les gobelets consignés, le retour est bien organisé, et tout se passe bien. Mais dans la rue, c'est tout l'inverse.

Après chaque match, on retrouve à nouveau des centaines de gobelets jetables au sol, sur les trottoirs, dans les caniveaux, dans une illégalité totale alors même que la Région, la Commune et l'Europe interdisent l'usage de plastique à usage unique.

Autrement dit : le système marche à l'intérieur du stade, mais il s'effondre dès qu'on sort dans l'espace public. Et ça, ce n'est pas acceptable.

Nous avons ici une mesure concrète, simple, financée, et qui avait été bien accueillie par les commerçants du périmètre.

Aujourd'hui : plus de communication, plus de contrôle, et plus aucun suivi visible.

Je voudrais donc savoir :

1. Pourquoi le dispositif n'a pas été relancé ni étendu comme cela avait été prévu ?
2. Quels moyens sont encore disponibles pour remettre le projet sur les rails ?

3. Quel est le plan du Collège pour faire respecter l'interdiction des gobelets jetables dans le périmètre du stade, et pour que l'espace public ne continue pas à se transformer en dépotoir après chaque rencontre ?

Monsieur le Bourgmestre, un an, c'est suffisant pour faire le point et reprendre les dossiers laissés en bonne voie. Celui-ci en est un parfait exemple : tout était prêt, tout était financé, tout était lancé. Alors aujourd'hui, la question est simple : qu'est-ce qu'on attend pour agir ?

A. VANDYCK :

Je vous remercie pour votre interpellation, qui suscite tout de même un certain étonnement de ma part. Vous questionnez aujourd'hui le Collège sur l'absence de déploiement du système de gobelets réutilisables autour du « Lotto Park », alors qu'il s'agit d'un projet qui a été suspendu avant son lancement par le précédent échevin de votre groupe politique.

Permettez-moi donc de reprendre les faits clairement. Le projet « Zero Waste RSCA », coordonné entre avril 2023 et avril 2024, était techniquement prêt, les commerçants avaient été informés, les gobelets livrés à temps, la communication publique diffusée et une équipe de contrôle mobilisée pour le lancement prévu le 18 février 2024. Autrement dit, tout était presque opérationnel. Pourtant, le dispositif n'a jamais vu le jour. Deux raisons principales expliquent cet échec.

Premièrement, une partie des commerçants s'est opposée à la mesure, estimant que le système n'était pas cohérent puisque le « RSCA », à ce moment-là, n'appliquait lui-même aucune obligation similaire à l'intérieur du stade.

Deuxièmement, le jour-même du lancement, l'échevin « Ecolo » de la « Propreté » alors en fonction, a décidé unilatéralement de suspendre le projet sans concertation, sans plan alternatif et sans calendrier de reprise. À partir de ce moment, plus rien n'a été relancé, ni dans les jours suivants, ni dans les mois suivants. Durant tout le premier semestre 2024, le projet est resté totalement à l'arrêt, au point mort.

Aucune instruction complémentaire n'a été transmise au service « Entretien », aucun plan de redéploiement n'a été établi et aucune décision politique de reprise n'a été prise avant la fin de la législature, malgré plusieurs relances internes. Preuve à l'appui, on m'a envoyé des copies des e-mails. A cela s'ajoute une conséquence financière lourde. En janvier 2025, quelques semaines seulement après mon entrée en fonction, j'ai reçu un courrier officiel de la Région me notifiant l'obligation de rembourser 75.000€ correspondant au montant du subside régional perçu les deux années précédentes. Ce courrier mentionne explicitement que l'arrêt du projet résulte de facteurs internes à la

Commune, malgré plusieurs suggestions de la part de la Région afin d'éviter le remboursement soumis lors d'une réunion en octobre 2024, avant mon arrivée.

Voici une deuxième anecdote, pour le même montant, concernant une fourche d'andain ; j'ignorais ce que c'était jusqu'à ce que je prenne mes attributions et que j'apprenne les investissements assez mystérieux fait par les précédents échevins.

Dans ces conditions, vous comprendrez notre surprise lorsque vous interpellez aujourd'hui l'actuel Collège comme s'il était responsable de l'interruption du projet ! Les faits démontrent exactement l'inverse, et ça, c'est factuel.

Pour autant, malgré cet héritage complexe, nous n'abandonnons pas le dispositif. Une rencontre avec le « RSCA » a déjà été organisée afin qu'il nous présente les adaptations de son dispositif interne, dont nous avons pu tester les jouissances. Une nouvelle réflexion est en cours, cette fois-ci sur des bases plus solides. Nous travaillons sur un modèle structuré autour d'un partenariat public-privé afin que la Commune ne supporte pas seule, une nouvelle fois, des coûts logistiques considérables.

L'intégration de toutes les parties prenantes, et plus particulièrement les commerçants, seront présents dès le début et non à la toute fin, ce qui est essentiel, pour garantir un dispositif cohérent, réaliste et soutenable. Le Collège anderlechtois qui a la même vision, ne reproduira pas l'erreur d'un lancement annoncé en grande pompe dans les médias, sans adhésion suffisante et sans garantie opérationnelle.

N. KAMMACHI :

Je me suis demandé s'il fallait que je continue à siéger au Conseil communal. La réponse est un grand oui, surtout lorsque j'entends votre réponse ! En fait, si je ne connaissais pas l'historique, les gens penseraient que ce que vous dites est vrai. L'ancien échevin que j'ai encore eu dernièrement en ligne et que vous avez rencontré lorsque vous avez repris ses fonctions, a bien retransmis tous les dossiers aux nouveaux échevins qui ont pris la relève.

Vous l'avez dit vous-même dans votre réponse, certains commerçants ne comprenaient pas pourquoi ils devaient commencer avant même que le « RSCA » n'applique ce processus. C'est pour cette raison qu'il y a eu un délai : pour que le « RSCA » déploie cette stratégie à l'intérieur de son stade, chose qui est aujourd'hui faite. On avait un subside d'un montant important mais quand prenait-il fin ?

Peut-être que la communication ne vous a pas été faite, mais d'autres échevins, y compris le bourgmestre, connaissent l'historique de cette pause destinée à permettre au « RSCA », en son sein, de débiter cette dynamique.

Lorsqu'on a des subsides et qu'on les laisse partir, c'est aussi une mauvaise gestion générant le fait qu'on doive ensuite chercher des financements ailleurs, par exemple dans la culture et ou la jeunesse. Quand ce subsiste prenait-il fin Monsieur l'Echevin ?

Monsieur l'Echevin VANDYCK :

Les services m'ont précisé que la dernière réunion d'urgence avant le remboursement du subside a été proposé à l'ancien échevin en octobre 2024, une réunion d'urgence à laquelle il fallait participer et proposer une solution pour ne pas devoir rembourser ce subside. Je vous dis juste que, factuellement, l'échevin n'a pas trouvé la solution permettant de le maintenir.

Je trouve malheureux que quand j'expose des faits sur lesquels je me base en toute confiance et avec une certaine forme de pertinence, ce qui est corroboré par mes connaissances personnelles, vous clamez que le service « Entretien », environ 230 personnes, est un menteur. Je trouve cela lâche de votre part car vous remettez en question les éléments factuels avancés !

N. KAMMACHI : Je n'ai jamais dit ça mais l'information que vous donnez est fausse. J'y étais, donc je peux vous dire que c'est faux. Pourriez-vous me transmettre les documents mentionnant les délais de ce subside.